SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	PRIME MINISTER'S OFFICE SECRETARY GENERAL
Comité Interministériel de Lutte contre la Culture du Cannabis	Interministerial Committee of Fighting against Hards Drug

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU COMITE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

En exécution de ses missions, objet du décret n° 2014/25389/PM du 12 novembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de Lutte contre la Culture du Cannabis, le Comité s'est doté le 28 avril 2017 pour le compte de l'exercice 2017, d'un plan d'action qui pour l'essentiel, a densifié les actions menées en 2016.

Par ses correspondances n° A39/c-1/SG/PM du 30 mai 2017, le M/SG/PM a transmis copie dudit plan d'action à toutes les administrations concernées pour sa mise en œuvre. Le présent rapport rappelle succinctement le contenu dudit plan d'action (I), rend compte de son exécution à travers les activités menées (II), et donne quelques statistiques sur les saisies de stupéfiants effectuées au courant de l'exercice 2017 par les services spécialisés (III).

I- RAPPEL DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE L'EXERCICE 2016

Ce plan d'action comporte plusieurs activités regroupées autour de six (06) projets axés sur : la prévention ; la conduite des activités alternatives ; le renforcement des actions de répression ; le développement de la coopération internationale et du partenariat, ainsi que des activités de suivi —évaluation.

II- COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Ce rendu est calqué sur les projets repris ci-dessus et décliné ainsi qu'il suit :

A-Actions relatives à la prévention de la culture, le trafic et la consommation du cannabis

Essentiellement centrées sur les activités de sensibilisation, celles-ci ont notamment conduit le Comité à travers le Secrétariat Technique, à se déployer à travers:

- 1- la notification aux administrations pour mise en œuvre, du plan d'action objet de la correspondance visée ci-dessus ;
- 2- la contribution déterminante, sous l'encadrement du MINCOM, à la sensibilisation de masse des populations sur les dangers de la culture, du trafic et de la consommation du cannabis et autres stupéfiants, qui a fait l'objet d'un plan médiatique de communication qui a commencé le 22 janvier 2018 pour s'achever le 20 février 2018. Cette campagne qui ciblait principalement les jeunes scolarisés et non scolarisés à l'occasion de la célébration de la 52 eme édition de la fête de la jeunesse, a fortement impliqué pour cette première phase, tous les médias de service public de la presse écrite et audio-visuelle, les opérateurs de téléphonie mobile qui diffusent depuis le 25 janvier 2018, des messages à l'intention du public sur les conséquences de la culture, le trafic et l'usage des stupéfiants. La mobilisation exceptionnelle dans ce combat, des Chefs des départements ministériels en charge des questions de l'éducation, de la jeunesse, de la santé et des affaires sociales, ainsi que des Gouverneurs de Régions, saisis à cet effet par

- le M/SG/PM, a effectivement donné un caractère national et synergique à cette lutte, et sorti ce sujet du tabou dans lequel il s'était enveloppé;
- 3- la contribution à la sensibilisation des jeunes extra-scolaires sur les méfaits liés aux activités autour des stupéfiants, par la participation des Experts du Secrétariat Technique à la session de formation des Jeunes Appelés du Service National de Participation au Développement de la Région du Centre au mois d'aout 2017, dans l'enceinte de la Brigade du Quartier Général, à travers cinq (05) exposés présentant toute la stratégie de lutte engagée par les pouvoirs publics ;
- 6- l'élaboration des termes de référence relatifs à la réalisation de la cartographie de la culture, du trafic et de la consommation des stupéfiants, à travers le recrutement d'un Consultant. La mise à disposition des ressources financières relatives à la conduite de cette étude permettrait de réactiver ce dossier;
- 7- la création et la mise en service effective d'une fenêtre sur le site web des SPM pour renseigner sur l'ampleur du fléau et des mesures prises pour y faire face. Cette fenêtre qui est déjà pourvue en information consistante répond à l'adresse «www.spm.gov.cm »;
- 8- la poursuite des pourparlers avec la Société « ELITE SARL », en vue de la création d'un centre de formation des équipes cynophiles, à travers plusieurs réunions tenues avec le promoteur de cette Société. Ces concertations ont donné lieu à l'élaboration du dossier technique et des plans architecturaux dudit Centre, et à la saisine du MINDEF, à l'effet de construire ledit Centre au sein du campus de l'EIFORCES, en raison de son caractère inter armé et de l'immensité de son gisement foncier. La réaction du MINDEF à cet égard reste encore attendue ;
- 9- la saisine par le M/SG/PM du Directeur Général de l'ART en vue de la création dans les SPM, d'un numéro vert destiné à accueillir les dénonciations et les demandes de prise en charge médicale ;
- 10- l'évaluation de la mise en œuvre des actions menées dans les différents départements ministériels lors des réunions interministérielles organisées par le Secrétariat Technique les 20, 23, 24, 28 novembre, 08 décembre 2017 et 10 janvier 2018. Il ressort de cet exercice que toutes les administrations impliquées se sont effectivement mobilisées à la réalisation des stratégies sectorielles qu'elles ont elles-mêmes conçues, à l'exception du MINESUP qui était encore en attente des données auprès des Universités d'Etat.

B- Le Développement des Activités alternatives

Il s'est notamment traduit par les diligences effectuées en direction du MINADER et le MINEPIA, en vue de dynamiser la mise en œuvre des activités alternatives, notamment dans les bassins de production du cannabis. Il ressort de l'évaluation effectuée à cet effet:

En ce qui concerne le MINADER,

- la participation à la session d'information et de sensibilisation des Jeunes Appelés du Service Civique National de Participation au Développement, à travers la présentation

- à ces jeunes, de la palette des cultures de substitution ayant les cycles de production aussi courts que le cannabis ;
- la signature d'une circulaire conjointe du MINADER/MINJEC en date du 20 juin 2017, en vue de la collecte des idées de projets et programmes spécifiques des jeunes, pour leur accompagnement à travers les structures du MINADER. A cet effet, il a été instruit à tous les Délégués Départementaux du MINADER, de diffuser l'information relative aux cultures de substitution dans les bassins de production de cannabis ;
- la mise sur pied d'un Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV-Q) en juillet 2017, afin d'apporter un appui aux jeunes reconvertis de la culture du cannabis, et dans les bassins déjà identifiés comme zone de culture d'une part, et d'encourager et valoriser les jeunes en leur donnant des semences de qualité en appui et autres intrants agricoles d'autre part.

Le MINEPIA pour sa part a mis en œuvre dans ce cadre, les programmes ci-après :

- le Programme d'Appui à la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA). L'avantage particulier de ce programme est qu'il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier de l'appui dudit Programme. Par ailleurs, il offre des formations et produits pour les activités agro pastorales et piscicoles aux groupements familiaux :
- le Programme d'Appui à la Rénovation et du Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches (AFOP). Ce Programme a en son sein des Centres capables d'accueillir les reconvertis. Les bénéficiaires disposent à la fin de la formation d'un montant de 1 500 000 f CFA pour se mettre à leur propre compte, avec un suivi des Conseillers du Programme ;
- le Livestock Development Project (PRODEL), ce nouveau Programme a l'avantage de cibler les jeunes afin de leur accorder des appuis pour les activités d'élevage de bétails, porcs et de la volaille.

C- Le renforcement des actions de répression

Cette action s'est traduite par le suivi des travaux de réactualisation en cours au niveau du MINJUSTICE, de notre dispositif juridique et institutionnel de lutte contre le trafic et la consommation des stupéfiants en général, à travers notamment le durcissement des dispositions pénales en matière de lutte contre la culture, le trafic et la consommation des stupéfiants, l'encadrement juridique des Commissions de destruction des drogues saisies et l'éventualité de l'attribution de la qualité d'Officiers de Police Judiciaire aux Régisseurs de Prison pour la constations des infractions liées au trafic et à l'usage des stupéfiants dans l'enceinte des Prisons.

D- Le développement de la coopération internationale et du partenariat

Cette action a pour repère essentiel la derniere participation de la délégation Camerounaise du 13 au 19 mars 2017 à Vienne en Autriche, à la 61eme session de la Commission des Nations Unies de lutte contre les stupéfiants.

Le rapport élaboré à cette occasion, a mis en relief la mise sous contrôle international de plusieurs produits jugés nocifs pour la santé mentale et physique de leurs consommateurs, et ne justifiant d'aucune vertu thérapeutique.

Elle a par ailleurs rappelé la nécessité de disposer d'une représentation permanente du Cameroun à l'ONUDC en vue de faciliter le bénéfice du programme d'assistance de cet organisme à l'endroit des pays nécessiteux.

Il a enfin souligné la nécessité de disposer des statistiques fiables et consolidées sur sur l'ampleur du phénomène en Afrique en générale. Aussi a-t-elle été invitée à poser les bases d'une production des chiffres visant à apprécier la prévalence des drogues et à bénéficier en conséquence des programmes appropriés d'assistance de l'ONUDC.

III- QUELQUES STATISTIQUES SUR LES SAISIES DES STUPEFIANTS EN 2017 ET LES AFFAIRES ENROLEES

Les faits ci-après, qui font l'objet de consolidation dans le cadre de l'élaboration du premier rapport sur les stupéfiants au Cameroun méritent d'être portés à la connaissance des membres du Comité.

- en octobre 2017, les dénonciations ont permis à la Division Régionale de la Police Judiciaire de l'Ouest, de démanteler un réseau de cultivateurs et de trafiquants de cannabis, avec 45,380 Kg saisis et 05 trafiquants-cultivateurs mis sous les verrous ;
- une Unité cynophile de Police basée à Kousseri, a contribué efficacement à la lutte contre la circulation des drogues sur la route Nationale n°1, traversant Maroua, Mora et Kousseri, avec 210 Kg de cannabis saisis;
- 105 Kg de cannabis ont été saisis dans un camion de transport de ciment par les éléments de la Police de Kousséri en juin 2017. Le chauffeur et son assistant ont été remis à la justice. La Société de cimenterie propriétaire dudit camion, n'a pu rentrer en possession de celui-ci qu'après avoir été lavée de tout soupçon ;
- à date, **1476 Kg de cannabis et 05,256 Kg de cocaïne** ont été saisis par la Police, pour le compte de l'exercice 2017 ;
- la Douane pour le seul mois de janvier 2017, a saisi entre autres **75 kg de** métamphétamines d'une valeur de **3,5 milliards de FCFA au port de Douala**;
- à l'Ouest, la Gendarmerie nationale a saisie 6,5 tonnes de cannabis, dont 4 tonnes dans le Noun pour 4ha de cultures détruites, et 1,5 tonnes dans les Bamboutos pour 3ha de cultures détruites :
- dans un récent entretien avec « Cameroon Tribune », le représentant du SED au sein du Secrétariat Technique, faisait état de ce que, 1150 kg de cannabis ont été saisis à l'Ouest ces derniers années, 1010 kg dans le littoral et 950 kg dans le Centre ;
- au total, hormis le cas de saisine de Douala, le Ministère de la Justice estime à **5999** kg de cannabis saisis en 2017 qui font l'objet de procédures judiciaires.

Yaoundé, le

Le Coordonnateur du Secrétariat Technique,